



Illustrations des bonnes pratiques

Appliquer une politique environnementale

Critère 3.9.

*Annexe à l'acte d'engagement intitulé
« LIVRE VERT du Grand Nancy »*

CU du Grand Nancy (54)

• Coordination avec le Grand Nancy

.....

2 – Moyens humains dédiés

• Formation / Sensibilisation :

.....

• Procédures internes (contrôle, audit) :

.....

3 – Moyens matériels dédiés

• Caractéristiques environnementales :

.....

4 – Autres engagements Développement durable pris dans le cadre de ce marché

.....



ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT

QUESTIONNAIRE À REMPLIR PAR TOUS LES CANDIDATS

LIVRET VERT du Grand Nancy



Par leur dynamique d'évolution et leur impact sur l'environnement, les villes et les agglomérations représentent un territoire primordial où les acteurs ont à se saisir de la question du développement durable de nos sociétés.

La Communauté urbaine a, dès 1997, affichée cette prise de conscience en faisant du développement durable l'une des lignes de force de son projet d'agglomération : création d'une Charte de l'Environnement, élaboration d'un Agenda 21 et constitution d'un Conseil de développement durable. Fort d'une démarche participative, le Grand Nancy travaille à la révision de son Agenda 21 et de son projet d'agglomération pour une prise en compte globale des enjeux de développement durable sur son territoire.

Les collectivités locales représentent le premier investisseur public, car elles réalisent à elles seules les trois-quarts du montant total des investissements publics. A ce titre, la commande publique constitue un puissant levier pour réformer nos modes de production et de consommation.

C'est pourquoi le Grand Nancy met en place un « livret vert » dans tous ses marchés.

Il s'agit pour la Communauté urbaine :

- d'une part, de mieux connaître les initiatives développées par les entreprises partenaires pour faire évoluer leurs prestations ou pour s'engager dans une démarche globale d'entreprise responsable,
- d'autre part, de s'assurer que les travaux, fournitures et services qu'elle commande pourront être exécutés de façon durable.

Dans ce cadre, votre offre sera analysée selon un critère « prise en compte du développement durable », **qui est noté sur 15 points** (sur 100). Le questionnaire ci-après vous permet de présenter selon une grille commune à l'ensemble des candidats, votre politique globale de développement durable (partie 1 non notée), ainsi que vos propositions pour une mise en oeuvre durable du marché (partie 2, évaluée sur 15 points).

